

Communiqué de presse : Femmes de Paix, femmes pour la Paix.

Il y a 12 ans, le 31 octobre 2000, le Conseil de Sécurité des Nations Unies adoptait la « Résolution 1325 ». La résolution traite de l'impact de la guerre sur les femmes, mais aussi de leur rôle en tant qu'actrices de paix. Les premières recommandations concernent les initiatives à prendre par les gouvernements pour donner un plus grand rôle aux femmes dans les processus de paix, afin qu'elles participent activement à la prévention de la violence et de la guerre, qu'elles aient une voix égale dans le développement de leur pays.

La « Plate forme 1325 » (<http://www.forcedesfemmes.net/index.php?id=11>) estime qu'il est important que les femmes comme les hommes prennent à cœur cette résolution, car la réalisation d'une paix durable nécessite une égalité durable. Les relations de pouvoirs entre femmes et hommes doivent être réorganisées, en mettant l'accent sur la force des femmes en tant qu'actrices de paix, plutôt que de mettre en avant quelques initiatives de prévention afin qu'elles ne soient pas des victimes de la guerre.

Parce que nous voulons que cette résolution trouve une application dans la vie réelle, nous voulons exprimer nos remerciements pour les efforts des femmes en Belgique, qui militent pour la paix et le développement. C'est pourquoi, nous attribuons ce mardi 11 décembre au Sénat, en présence de la Reine, le titre honorifique de « Femme de Paix » à 18 femmes.

Ces femmes de paix sont toutes des femmes engagées.

- Elles s'engagent pour la prévention des conflits.
- Elles aident au développement et à la reconstruction du pays.
- Elles s'investissent dans la réconciliation et dans les droits humains.
- Elles bâtissent des ponts.
- Elles militent pour l'éducation et la formation.
- Elles témoignent de la cruauté de la guerre, mais aussi de la force des femmes.
- Elles luttent contre les violences et les violences sexuelles envers les femmes.
- Elles donnent des soins et assurent un soutien aux victimes.
- Elles travaillent à l'autonomisation des femmes.
- Elles renforcent les femmes sur le plan social, économique et sur le plan politique.
- Elles donnent de l'espoir.
- Elles proposent enseignements, formations et moyens pour obtenir des revenus plus élevés.
- Elles regroupent « les voix des femmes » et font de leurs besoins des questions visibles.
- Elles se battent pour une participation égale dans la prise de décision.
- Elles se battent contre l'impunité.
- Elles étudient les mécanismes de la guerre et de la violence.
- Elles développent des mécanismes plus pacifiques pour régler les conflits.

Les moyens utilisés par les femmes de paix pour obtenir la paix et le développement sont différents, mais leur engagement pour les droits des femmes et pour la paix sont semblables. Et c'est pourquoi, elles méritent votre reconnaissance.

Viviane Teitelbaum

Présidente du Conseil des Femmes Francophones de Belgique

02/229 38 21

Conseil des Femmes Francophones de Belgique

Tél : 02/229.38.21

www.cffb.be

info@cffb.be